

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-5346

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

I. – Le *c* du II de l'article 244 *quater* B du code général des impôts est ainsi modifié :

1° Le deuxième alinéa est supprimé ;

2° Le 3° est abrogé.

II. – Le I s'applique aux dépenses exposées à compter du 1^{er} janvier 2024.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le doublement de l'assiette du crédit impôt recherche pour les dépenses de personnel afférentes aux jeunes docteurs.